

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2015

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux.

Absente : Sophie Desbiez-Piat, excusée.

Bernard Cuenin est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2014

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 19 décembre 2014. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à la majorité (Pour : 13, abstention : 1, contre : 0).

2. Reclassement du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

(Mr Vermot-Desroches informe le conseil municipal qu'il ne participera ni au débat ni aux votes de ce point de l'ordre du jour)

Le 1^{er} janvier, le SMIC est passé à 9,61 euros.

Afin de garder le différentiel qui existait entre la rémunération de Mme Vermot-Desroches et le SMIC, le Maire propose un reclassement à l'indice 343, soit un taux horaire de 9,89 euros.

Cette proposition est acceptée. (pour : 13, abstention : 0, contre : 0).

Afin d'effectuer le ménage de la mairie (2 heures par semaine), le Maire propose la création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe non titulaire en CDD, rémunéré à l'indice 343, à compter du 1^{er} février 2015.

Cet emploi a été proposé à Mme Vermot-Desroches qui l'a accepté.

La création de ce poste et l'emploi de Mme Vermot-Desroches est accepté. (pour : 13, abstention : 0, contre : 0)

3. Baux communaux

Une proposition de résiliation amiable du bail de location de terrains communaux a été adressée à Mrs Balanche Hubert et Dominique.

A leur demande, un délai de réflexion d'une dizaine de jours leur a été accordé.

4. Subventions

Le collège de Saône sollicite la commune pour une aide financière aux séjours linguistiques organisés pour les élèves de troisième.

Cette demande est rejetée (pour : 0, abstention : 0, contre : 14)

Le directeur du groupe scolaire Guillaume Aldebert, informe la municipalité que les transports liés aux activités USEP ne seront plus pris en charge par l'USEP.

L'Apen et la coopérative scolaire participeront à cette dépense. Une demande de participation de 312,00 euros est demandée à la commune.

Cette demande est acceptée (pour : 13, abstention : 1, contre : 0)

5. Bâtiments communaux

Un litige est en cours concernant une facture de la Société Grisot.

Le conseil municipal décide de s'en tenir à la proposition de Mr Lelièvre, architecte, à savoir une diminution de 1 256,71 euros H.T. sur la facture concernée (pour : 14, abstention : 0, contre : 0).

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard concernant le bâtiment neuf.
(pour : 13, abstention : 1, contre 0)

6. Forêt

Mr Denis Saintain, garde forestier, sera en retraite au 1^{er} avril 2015. L'intérim est assuré par Mr Xavier Morel.

A la demande de la commune, une vérification des longueurs de grumes a été faite par l'ONF. Les longueurs n'ayant pas été respectées par la Société Manzoni, un procès-verbal a été dressé avec une amende de 400,00 euros et une facturation supplémentaire au prix moyen de la coupe.

L'abattage n'étant pas achevé, les lots d'affouage seront délivrés dès que possible.

7. Salle Charles Parisse

La demande de remboursement des arrhes pour raison de santé, présentée par Mme Mesnier et Mr Levasseur est acceptée à l'unanimité.

Date à retenir :

Vendredi 20 février 2015

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h00

Le Maire,
Jacky Morel

Le secrétaire de séance,
Bernard Cuenin